

DÉROULEMENT DE FORMATION



Formation MAC PRAP 2S ALM

Maintien et Actualisation des Compétences -
Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
Sanitaire et Médico- Social Accompagnement à La
Mobilité

(Ref : MOD_2023019)

ORGANISATION

Durée du module :

14 heures sur 2 jours

Nombre de stagiaires :

Pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 4 à 10 par groupe

Intervenant :

Formateur certifié par l'INRS.

Lieu :

A Définir d'un commun accord (vos ou nos locaux)

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord (le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 - si formation INRS, délai minimum de 15 jours)

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation - nous consulter.

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif :

420,00 € / personne

Personne en situation de handicap : merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.



STATISTIQUES 2023

Nombre de sessions : 1
Nombre de stagiaires formés : 7
Taux de réussite : 100 %

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Public visé :

Cette formation s'adresse aux salariés qui ont des activités de soin et d'aide en établissements spécialisés (hôpitaux, cliniques), en maison de retraite, en établissement de moyen et long séjour (EHPAD, MAS, etc...) ou encore à domicile. Les activités physiques, dans ce secteur, consistent notamment à aider des personnes aux capacités physiques souvent défaillantes, à se déplacer (personnes malades, handicapées ou âgées), générant efforts et postures contraignantes. La formation est ouverte à tous salariés du secteur sanitaire et médico-social.

Prérequis :

Salarié ayant obtenu le certificat PRAP2S ALM (formation initiale) ou MAC PRAP2S ALM dans les 24 mois précédents (fournir une copie du certificat)

Pour les personnes ayant comme pré-requis PRAP2S sans ALM, la durée de la formation reste à 2 JOURS (14h00) afin de suivre le module ALM en totalité.

Objectifs :

Cette formation vise à Maintenir et Actualiser ses Compétences PRAP2S ALM et ainsi continuer à être acteur de la prévention dans son établissement.

Compétence 1 : être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.

Compétence 2 : être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

Compétence 3 : être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

Compétence 4 : être capable d'accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

Réglementation : Articles L4121-1 et L4121-2 du code du travail.

AFP97 est lié par une convention à l'organisme CDO Formation, organisme titulaire de l'habilitation INRS N° 1508300/2021/Prap-2S-01/O/11 et a recours à celui-ci pour dispenser la formation PRAP2S et délivrer les certificats dans le cadre de cette habilitation.



DÉROULEMENT DE FORMATION



Formation MAC PRAP 2S ALM

Maintien et Actualisation des Compétences -
Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
Sanitaire et Médico- Social Accompagnement à La
Mobilité

(Ref : MOD_2023019)

PROGRAMME

Retour sur l'expérience des participants, sur ce que la PRAP a changé dans leur activité.

Rappels :

- Les atteintes à la santé liées à l'activité physique professionnelle, les enjeux sociaux, économiques et réglementaires.
 - Les risques, les accidents du travail, les maladies professionnelles / Statistiques
 - Les principes de la prévention des risques
 - La place de l'activité physique dans le travail
 - Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur et les facteurs de risque
 - La description de l'activité de travail et repérage des situations pouvant nuire à la santé du participant
 - La notion de déterminant
 - L'analyse, dans sa situation de travail, des déterminants et de son activité physique
 - Les limites des principes de sécurité physique et d'économie d'effort
 - Règles à respecter dans la mise en œuvre des techniques de manutention
 - Mise en place des techniques de manutention manuelle
 - Proposition d'amélioration des postes de travail
 - L'accompagnement à la mobilité de la personne aidée :
- 1- Les enjeux d'un accompagnement
 - 2- Les déplacements naturels permettant de se mouvoir
 - 3- Analyser la situation d'un accompagnement
 - 4- Les aides techniques au regard des situations d'accompagnement

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

Le formateur s'appuiera sur le retour d'expérience des participants, afin de cadrer la formation en fonction des mises à jour à effectuer.

Formation à dominante pratique.

Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc...

Matériel pédagogique :

Lit médicalisé, fauteuil roulant, disque de pivotement, planche de transfert, drap de glisse, matériel de verticalisation (verticalisateur, guidon de transfert ...), soulève-personne, etc...

Modalités d'évaluation :

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait à l'épreuve certificative peuvent prétendre à l'obtention du certificat d'acteur PRAP - selon document de référence INRS.

Périodicité:

La validité du certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'une formation « Maintien et Actualisation des Compétence » (MAC) tous les 24 mois - 1 jour (7h00), ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative.

Documentation stagiaire :

ED 7201 + livret ALM de l'INRS remis à chaque stagiaire

(Si la formation initiale ou dernière formation MAC non réalisée avec AFP97)